



Décryptage : mieux appréhender les enjeux du système gaz cet hiver

Webinaire CPME du 14 décembre 2022

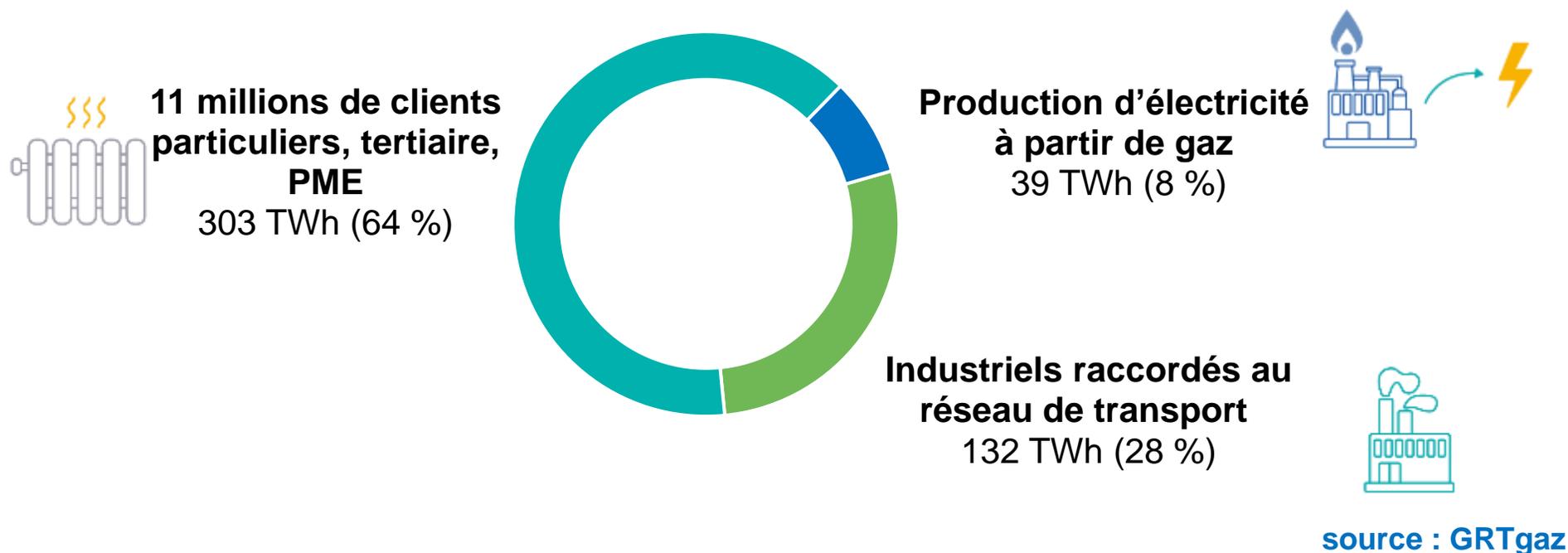
Sommaire : les enjeux du système gaz cet hiver

- Qui consomme du gaz en France ?
- Sécurité d'approvisionnement : des infrastructures gaz résilientes
- Comment le secteur gazier a su s'adapter pour répondre à la baisse des flux en provenance de Russie ?
- Quels leviers pour réduire les consommations de gaz ?

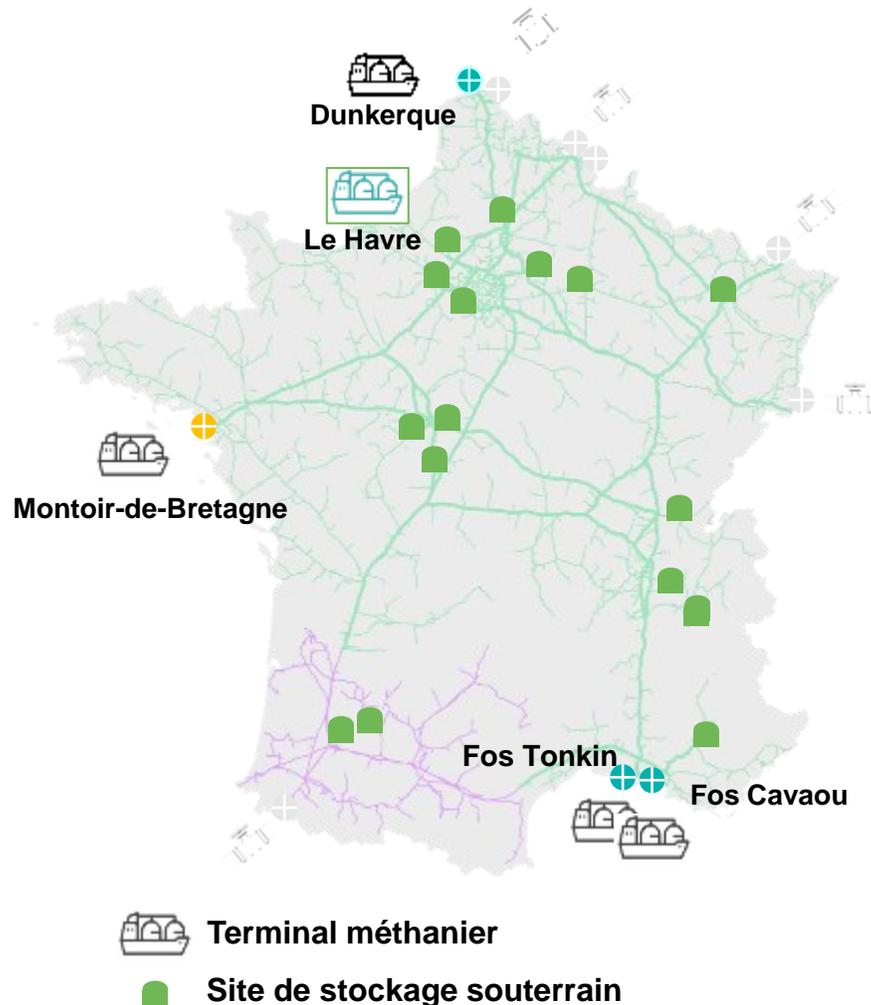
Qui consomme du gaz en France ?

En France, on consomme aujourd'hui autant de gaz que d'électricité

474 TWh de gaz consommé en France en 2021
dont 60 % entre novembre et mars



Des infrastructures gazières résilientes et qui répondent à l'enjeu de sécurité d'approvisionnement



Des réseaux gaziers maillent l'ensemble du territoire français

- 39 000 km de réseau de transport
- 215 000 km de réseau de distribution

Cela représente l'équivalent de 6 fois le tour de la terre

4 terminaux méthaniers sur 3 façades maritimes,

- Capacité à la pointe : 59 GW
- Un 5^e terminal sera mis en service au Havre à l'été 2023

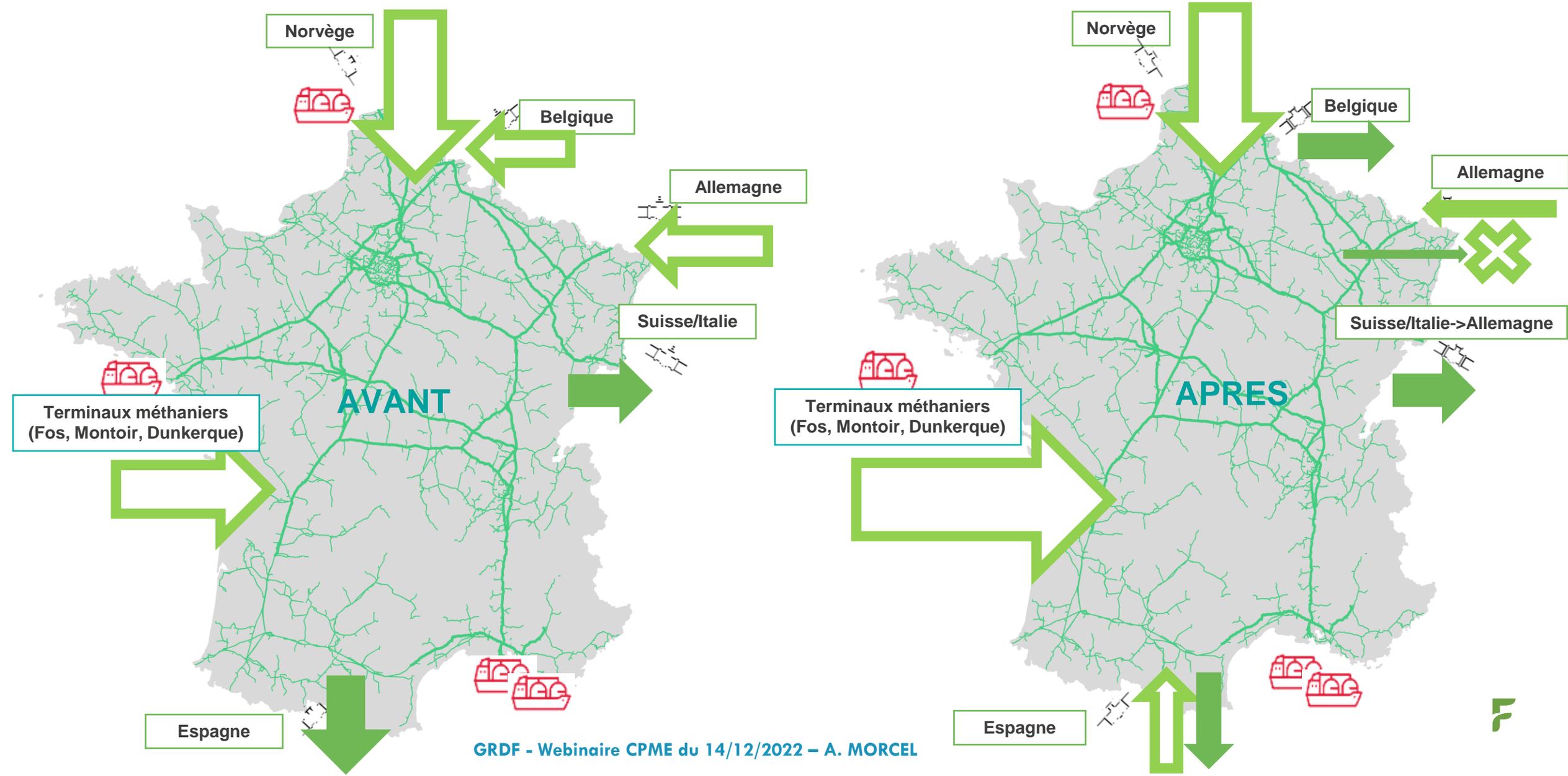
6 points d'interconnexion avec des pays adjacents

- Norvège, Belgique, Allemagne, Suisse/Italie, Espagne
- Capacité d'Import : 98 GW - Capacité d'Export : 29 GW

16 stockages, représentant 1/3 de la consommation française, ou la moitié de la consommation en hiver

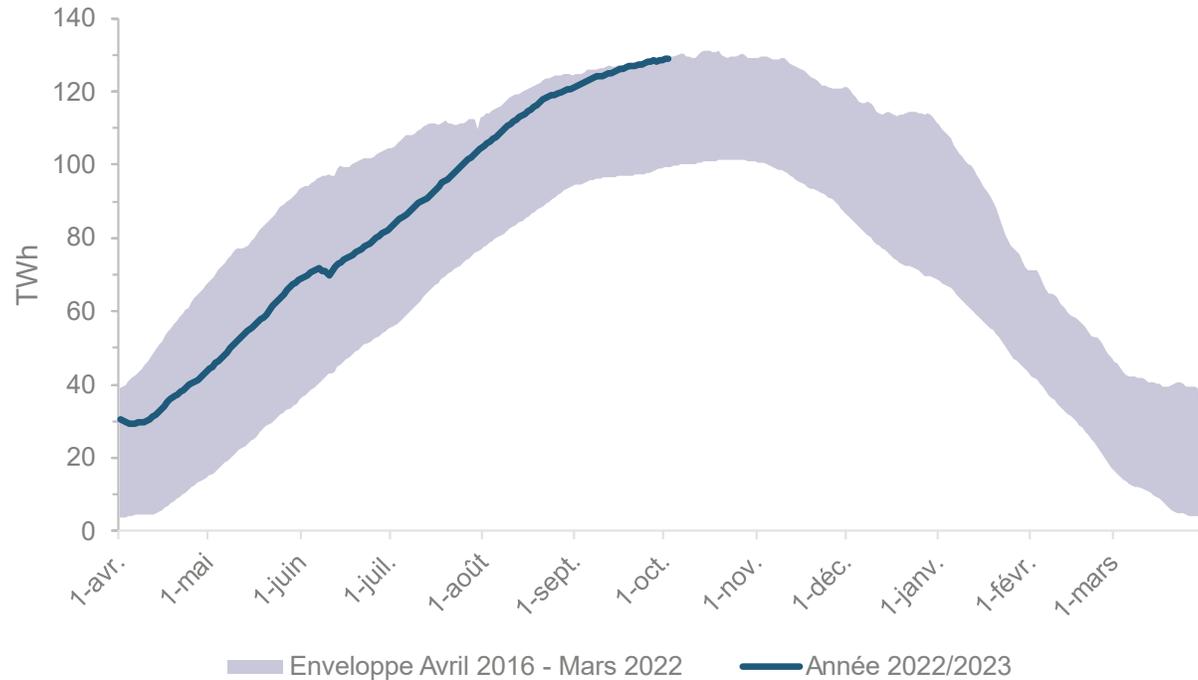
- Capacité de soutirage maximum : 103 GW

Les flux avant et après la guerre en Ukraine



Les stockages français de gaz sont pleins en préparation de l'hiver

Niveau de stock dans les stockages de gaz



- Le remplissage des stockages en France dépasse 99% de remplissage soit 130 TWh au 5 octobre 2022.
- Cette réserve permettra de répondre à la moitié de la consommation de gaz de novembre à mars.
- La puissance de soutirage dépend du niveau de remplissage.

Quels leviers pour réduire les consommations de gaz ?

Des leviers qui permettent d'anticiper et réduire les risques de déficits éventuels

À la main des fournisseurs

- Préservation des stockages pour la fin de l'hiver et regarnissage des stocks en cas de redoux ponctuel
- Adaptation des entrées/sorties du territoire

Pour tous, la sobriété

- 1°C en moins réduit la consommation d'environ 7% (soit 170 GWh/j ou 17 TWh)
- Un dispositif d'information et de sensibilisation **EcoGaz** permettra aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises de connaître le niveau de tension du système gaz et de contribuer à son équilibre par la mise en œuvre d'écogestes

Pour les plus gros consommateurs, l'interruptibilité

Activation des dispositifs d'interruptibilité rémunérés qui permettent à de gros consommateurs volontaires de baisser leurs consommations en cas de déséquilibre sur le réseau. Le potentiel maximal est de 200 GWh/j.

Le mécanisme de rationnement (Répartition de la consommation)

En discussion

Principe

Demander à une partie des clients non résidentiels de diminuer leur consommation d'un pourcentage fixé par l'État, au cours d'une période définie. Les clients sont pénalisés financièrement s'ils ne s'exécutent pas.

Population concernée

En l'état actuel des projets de textes : clients transport + en distribution non résidentiels ayant consommé plus de 300 MWh au cours de l'année civile précédente (85 000 clients chez GRDF).

Mécanisme

Le mécanisme précis est en cours de définition. Les grands principes connus sont :

- La détermination d'une consommation de référence sur laquelle s'appliquerait le pourcentage de baisse défini par l'Etat
- Des situations d'exemption dont la liste reste à définir
- Une plateforme d'échanges de ces droits à consommer pour les plus gros clients (> 5 GWh)

Et au-delà : le délestage

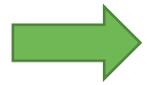
Le mécanisme de délestage vise à protéger l'équilibre global du système et en particulier l'alimentation des clients particuliers

À la demande de leur gestionnaire de réseau (transport ou distribution), les clients concernés – **les très grands consommateurs uniquement** - peuvent être sollicités pour diminuer ou interrompre leur consommation pendant quelques heures ou quelques jours.

Le dispositif de délestage ne sera mis en œuvre que si la France traverse une situation exceptionnelle, qui combine plusieurs facteurs comme des niveaux des stockages insuffisants ou des températures très froides en fin d'hiver. Le délestage n'est pas un moyen pour réduire les consommations sur une longue période.

En cas de délestage, quels clients seraient les premiers impactés ?

Le délestage ne concerne que les clients qui consomment plus de 5 GWh/an,



soit 3 900 clients sur les 11 millions de clients raccordés au réseau exploité par GRDF.

Les demandes de délestage se font selon l'ordre suivant :

1. Les centrales à cycle combiné gaz (production d'électricité à partir du gaz) ;
2. Les consommateurs qui seront considérés comme pouvant se délester sans préjudice, à la suite de l'enquête annuelle ;
3. Les consommateurs qui seront considérés comme subissant un préjudice si délestage, à la suite de l'enquête annuelle ;
4. Les consommateurs reconnus comme assurant une mission d'intérêt général (MIG).

Ce sont les préfets qui déterminent la catégorie des clients gaz et ainsi détermine la **priorité** de délestage et non le fait d'être délestable ou non délestable.

Comment se déroulerait concrètement la mise en œuvre du délestage ?

Il impacterait en premier lieu les clients des gestionnaires de réseaux de transport GRTgaz et Teréga, puis, dans un second temps, les clients industriels et les plus gros consommateurs raccordés aux réseaux de distribution.

Les clients particuliers ne sont pas concernés par le délestage.

En cas de demande de délestage émise par le transporteur, GRTgaz ou Térega, les équipes de GRDF contactent les interlocuteurs joignables 24h/24 et 7J/7, identifiés par les clients dans l'enquête annuelle.

À la demande de leur gestionnaire de réseau (transport ou distribution), les clients concernés peuvent être sollicités pour :

- diminuer ou interrompre leur consommation ;
- **sous un délai maximal de 2 heures ;**
- sous peine des sanctions financières prévues par les textes réglementaires.

Le délestage effectif sera suivi plusieurs fois par jour et un dispositif de relance sera mis en place.

Annexes

Pour aller plus loin

[Tout comprendre sur le Délestage et l'Interruptibilité - GRDF.FR](#)

<https://act4gaz.grdf.fr/crise-energetique-grdf-vous-aide-mieux-comprendre>

Baromètre à 5 jours ECOGAZ : <https://myecogaz.com/>

Parution du **décret n° 2022-495** relatif au délestage de la consommation de gaz naturel le 7 avril 2022.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045530674>